



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°76-2015-133

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2015

# Sommaire

## **Préfecture de la région Haute-Normandie - SGAR**

76-2015-12-18-003 - Arrêté du 18122015 liste régionale par établissements ou organismes ouvrant droit à la taxe d'apprentissage au titre de 2016 (2 pages)	Page 3
76-2015-12-18-004 - CESER - Arrêté modificatif n°7 portant composition nominative du CESER 2015 (6 pages)	Page 6
76-2015-12-18-005 - CESER - Arrêté portant composition (par organisme) du CESER 2015 (7 pages)	Page 13

Préfecture de la région Haute-Normandie - SGAR

76-2015-12-18-003

Arrêté du 18122015 liste régionale par établissements ou  
organismes ouvrant droit à la taxe d'apprentissage au titre  
de 2016

*Arrêté du 18122015 liste régionale par établissements ou organismes ouvrant droit à la taxe  
d'apprentissage au titre de 2016*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

**SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES  
REGIONALES**

DIRECTION DE LA MODERNISATION, DE  
LA PERFORMANCE ET DE  
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Affaire suivie par Mme FELICITE  
Tél. 02.32.76.51.67  
Mél. [angelique.felicite@haute-normandie.pref.gouv.fr](mailto:angelique.felicite@haute-normandie.pref.gouv.fr)

**Arrêté instituant la liste régionale par établissements ou organismes, des premières formations technologiques et professionnelles « ouvrant droit à la taxe d'apprentissage » au titre de l'année 2016.**

**Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,  
commandeur de la Légion d'honneur**

- Vu la loi n°71-578 du 16 juillet 1971 modifiée sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles ;
- Vu le titre premier du livre premier du code du travail et notamment son article R.6241-3 ;
- Vu les circulaires interministérielles du 24 août 2006 et du 10 novembre 2009 relatives à la publication des listes des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage ;
- Vu les listes transmises par le rectorat de l'académie de Rouen, la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociales, la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi, la direction interrégionale de la Mer Manche Est-Mer du Nord, l'agence régionale de santé et l'office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
- Vu la liste indiquant le coût de formation annuel d'un apprenti et le coût forfaitaire annuel de l'hébergement, de la restauration et des dépenses de transport par apprenti, communiquée par le conseil régional de Haute-Normandie;
- Vu la liste des coûts de formation des centres de formation d'apprentis à recrutement national fournie par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu Vu les avis favorables recueillis par consultation dématérialisée à l'issue du bureau du CREFOP du 30 Novembre 2015 ;

*Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales*

Préfecture de la région Haute-Normandie – 7 Place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX  
Standard : 02 32 76 50 00 – courriel : [prefecture@seine-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@seine-maritime.gouv.fr) – site Internet : [www.haute-normandie.pref.gouv.fr](http://www.haute-normandie.pref.gouv.fr)

## ARRETE

**Article 1er** – La liste par établissements ou organismes, des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage en Haute-Normandie, est établie pour l'année 2016 par agrégation des listes formées par les services de l'État susvisés et par le Conseil Régional de Haute-Normandie.

**Article 2** – La liste est consultable sur le site internet de la préfecture de la région Haute-Normandie : [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) – rubrique Publications – Annonces et avis – Taxe d'apprentissage.

**Article 3** - La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de l'État dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 18 DEC. 2015



Pierre-Henry MACCIONI

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Préfecture de la région Haute-Normandie - SGAR

76-2015-12-18-004

**CESER - Arrêté modificatif n°7 portant composition  
nominative du CESER 2015**

*CESER - Arrêté modificatif n°7 portant composition nominative du CESER 2015*

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

**SECRETARIAT GENERAL POUR LES  
AFFAIRES REGIONALES**

**Direction de la modernisation, de la  
performance et de l'administration générale**

Affaire suivie par : Mme Félicité

Tél. : 02.32.76.51.67

Mél. : angelique.felicite@haute-normandie.pref.gouv.fr

**Arrêté modificatif n°7  
portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de  
Haute-Normandie**

**Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
commandeur de la Légion d'honneur**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Vu le décret n°2001-731 du 31 juillet 2001 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils économiques et sociaux régionaux ;
- Vu le décret n°2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2013 fixant la liste des organismes représentés au sein du conseil économique, social et environnemental de Haute-Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2015 modifié portant composition nominative du conseil économique, social et environnemental de Haute-Normandie ;
- Vu la décision préfectorale en date du 15 décembre 2015 ;

*Sur proposition de la Secrétaire générale pour les affaires régionales  
et notamment en ce qui concerne les membres du quatrième collègue*

## **HAROPA**

- M Christian HERAIL, président de la CCI de Rouen

## **Chambre régionale d'agriculture de Normandie**

- M. Jean-Pierre DELAPORTE, président de la chambre d'agriculture de l'Eure

## **Par accord entre le Centre régional des jeunes agriculteurs et la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de H-N**

- Sébastien WINDSOR, président de la chambre d'agriculture de la Seine-Maritime

## **Par accord entre la Confédération paysanne et la Coordination rurale**

- Madame Sabine LEFEBVRE, membre de la confédération paysanne

## **Fédération régionale des coopératives agricoles**

- Monsieur Hervé FLEURY, vice-président de CAP SEINE, Administrateur de l'U.C.D.V.

## **AHNORIA**

-

## **Filière Énergies Haute-Normandie**

- M. Eric NEYME, président de la Filière Energies

## **Par accord entre la filière logistique et le pôle de compétitivité Novalog**

- M. Jacques BRIFAULT, président d'honneur de LSN, président d'honneur de Nov@log

## **Comité régional des banques**

- Mme Catherine LILLINI, Vice Présidente de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Normandie Seine

## **Par accord entre la Caisse des dépôts et Consignations, la Banque publique d'investissement et NCI gestion**

- Mme Anne-Cécile GUITTON,, Société NCI

## **DEUXIEME COLLEGE : REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES DANS LA REGION**

25 SIEGES

## **Comité régional CGT de Normandie**

- Mme Agnès GOUSSIN
- M. Eric LAUGEROTTE
- M. Denys DECLERCQ
- Mme Catherine DUMOUTIER MANIERE
- M. Alain GERBEAUD
- Mme Patricia DOCAIGNE
- M. Denis CORNETTE
- M. Hugues SANSON
- Mme Annick TALARD

## **Union régionale des syndicats CFDT de Haute-Normandie**

- Mme Katia PLANQUOIS
- M. Jean-Claude ROGER,
- M. Jean-Paul CHOULANT
- Mme Nicole GOOSENS



- Mme Sylvie MONTIER
- M. Xavier LERIBLER

**Unions départementales des syndicats Force Ouvrière de la Seine-Maritime et de l'Eure**

- M. Gérard THERIN
- M. Patrick DEVIS
- M. Patrick ROLLET
- Mme Nicole LEROY

**Union régionale des syndicats CFTC de Haute-Normandie**

- M. Hubert BANNER

**Union régionale de Haute-Normandie de la Confédération française de l'encadrement CGC**

- M. Jean DUFROY
- Mme Florence LE LEPVRIER

**Union régionale Haute-Normandie UNSA**

- M. Christophe LEROY

**Section de Haute-Normandie de la Fédération syndicale unitaire**

- M. Eric PUREN

**Union syndicale solidaires Haute-Normandie**

- M. Daniel MARIE

**TROISIEME COLLEGE : REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS ET ASSOCIATIONS  
QUI PARTICIPENT A LA VIE COLLECTIVE DE LA REGION**

25 SIEGES

**Union régionale des associations familiales de Haute-Normandie**

- M. Michel DESNOS, président de l'URAF Haute-Normandie

**Fédération des unions régionales des professionnels de santé**

- M. Jean-Claude SOUBRANE

**Comité de coordination des associations de handicapés de Haute-Normandie**

- M. Michel PONS, président de la Coordination Handicap Normandie

**Par accord entre le Comité régional de la Confédération nationale des retraités et la Délégation régionale de Haute-Normandie de l'Union française des retraités**

- M. Jean-Pierre BILLON, délégué régional de l'UFR

**Université au titre de la Communauté d'universités et d'établissements**

- M. Pascal REGHEM, président de l'université du Havre

**École d'ingénieur au titre de la Communauté d'universités et d'établissements**

- M. Jean-Louis BILLOET, directeur de l'INSA de Rouen

**Par accord entre l'Union régionale des organismes de formation de Normandie et la Fédération de la formation professionnelle de Haute-Normandie**

- M. Richard LECOEUR, vice-président de FFP Haute-Normandie

**Article 1er** – La composition nominative du conseil économique, social et environnemental de Haute-Normandie est modifiée ainsi qu'il suit à compter du 1er octobre 2014 :

**PREMIER COLLEGE : REPRESENTANTS DES ENTREPRISES ET ACTIVITES PROFESSIONNELLES NON SALARIEES DANS LA REGION**

25 SIEGES

**Chambre régionale de commerce et d'industrie de Haute-Normandie**

- M. Antoine LAFARGE, conseiller technique

**Par accord entre les sociétés anonymes : EDF et GDF-SUEZ, les établissements public à caractère industriel et commercial : SNCF et RFF et la société anonyme La poste**

- M. Marc POT, délégué régional « La Poste » Haute-Normandie

**Mouvement des entreprises de France de Haute-Normandie**

- M. Yves KEROUEDAN, président du MEDEF Rouen-Dieppe

**Centre des jeunes dirigeants d'entreprises**

- M. Christophe LAGUERRE, président du CJD Normandie

**Union régionale de la confédération générale des PME**

- M. Olivier FLEUTRY, ALTEA Développement

**Union professionnelle artisanale régionale**

- M. Christophe DORE, vice-président de la CNMAS

**Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Haute-Normandie**

- M. Bruno LEFEBVRE, président de la CRMA Haute-Normandie

**Par accord entre le MEDEF et les branches professionnelles du secteur industriel (UIMM, UIC/ARNIP, UFIP)**

- M. Marc GRANIER, Délégué régional de l'UFIP

**Par accord entre la Fédération régionale des travaux publics, la Fédération française du bâtiment, la Confédération des artisans et petites entreprises du bâtiment, la CGPME et l'UPA**

- M. Patrick PERCEPIED, président de la Société AURIZON

**Par accord entre l'Association régionale de l'industrie automobile et le Pôle de compétitivité MOV'EO**

- M. Jean-Dominique WAGRET, président de l'ARIA

**Le pôle Chimie-biologie-santé**

- M. Hubert VAUDRY, vice-président de la Technopole CBS

**Par accord entre Cosmetic Valley et le pôle Verrier**

- Mme Valérie TELLIER, président-directeur général de Vallaquage

**Association Normandie AeroEspace**

- Mme Fabienne FOLLIOU, déléguée de NAE

**Par accord entre la Section régionale de l'Union nationale des associations de professions libérales et la Chambre nationale des professions libérales**

- Maître Marie-Christine PORCHY, avocate

**Par accord entre l'Union maritime et portuaire du Havre et l'Union portuaire de Rouen**

- M. Lionel TACONET, vice-président délégué de l'UPR

**Par accord entre le Comité régional de la Fédération des conseils de parents d'élèves de l'Eure et de la Seine-Maritime, l'Union régionale de Haute-Normandie de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public et l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre**

- M. Gil COTTENET, Président de l'Union régionale de Haute-Normandie de la PEEP

**Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire de Haute-Normandie**

- M. Jean-Luc LEGER, président du CRAJEP

**Comité régional olympique et sportif de Haute-Normandie**

- M. Didier POLIN, président du CROS Haute-Normandie

**Centre régional information jeunesse**

- Mme Charlotte GOOSSENS, chargée de mission au CRIJ

**Association régionale HLM de Haute-Normandie**

- M. Gilles GAL, vice-président de l'association régionale HLM

**Par accord entre les EPCC, les associations culturelles et la fondation listés suivantes : le Centre Dramatique National de Haute-Normandie, le Centre chorégraphique national du Havre, Dieppe Scène Nationale, le Fonds Régional d'Art Contemporain, l'Association des directeurs de conservatoire et d'école de musique, l'Association Régionale du Livre, l'association des conservateurs des collections publiques de France (section de Haute-Normandie), la Maison de l'Architecture, le Pôle Image Haute-Normandie et l'atelier 231.**

- Madame Véronique SOUBEN, directrice du FRAC

**Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (par accord des 2 organismes départementaux)**

- Mme Annie JEANNE, présidente du CDIDFF 76

**Haute Normandie Nature et Environnement (HNNE)**

- M. Richard GREGE, secrétaire de HNNE
- M. Jean-Pierre FRODELLO, administrateur de HNNE

**Association SEINORMIGR (regroupant notamment les Fédérations départementales de pêche de la Seine-Maritime et de l'Eure)**

- M. Daniel HANCHARD, président de SEINORMIGR

**Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande**

- M. Jean-Pierre GIROD, président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

**Le Centre d'action régionale pour le développement de l'éducation relative à l'environnement**

- M. Gérard GRANIER, président de CARDERE

**En accord entre les Fédérations départementales des chasseurs de Seine-Maritime et de l'Eure**

- M. Dominique MONFILLIATRE, président de la FDC de l'Eure

**Par accord entre l'Union fédérale des consommateurs Que Choisir de Haute-Normandie, l'Union départementale de la confédération syndicale des familles de Seine-Maritime et l'Union départementale de la confédération syndicale des familles de l'Eure**

- Mme Catherine KERSUAL, administratrice UFC Que Choisir

**Fédération régionale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative de Normandie**

- M. Jean-Pierre CORLAY, président de l'UDOTSI 76

**Chambre régionale de l'économie sociale**

- M. Patrick POLLET, président de la CRES Haute-Normandie

**Agence de l'innovation en région Haute-Normandie – SEINARI**

- M. Didier PEZIER, président de SEINARI

**Dans le domaine de la recherche, par accord entre les grands réseaux de recherche**

- Mme Nicole ORANGE, professeur d'université

**QUATRIEME COLLEGE : PERSONNALITES QUI, EN RAISON DE LEURS QUALITES OU DE LEURS ACTIVITES CONCOURENT AU DEVELOPPEMENT DE LA REGION**

**3 SIEGES**

- M. Gérard LISSOT
- Mme Lydie BRIDE
- Mme Aline PICHEREAU-QUENTIN

**Article 2** – La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Seine-Maritime et de l'Eure et dont copie sera adressée à, Mesdames et Messieurs les conseillers économiques, sociaux et environnementaux ainsi désignés, M. Le Préfet de l'Eure, M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Seine-Maritime, M. le Président du Conseil régional, M. le Président du Conseil économique, social et environnemental régional.

**1 8 DEC. 2015**

*Fait à Rouen, le*



Pierre-Henry MACCIONI

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Préfecture de la région Haute-Normandie - SGAR

76-2015-12-18-005

CESER - Arrêté portant composition (par organisme) du  
CESER 2015

*CESER - Arrêté portant composition (par organisme) du CESER 2015*



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

**SECRETARIAT GENERAL POUR LES  
AFFAIRES REGIONALES**

**Direction de la modernisation, de la  
performance et de l'administration générale**

Affaire suivie par : Mme Félicité

Tél. : 02.32.76.51.67

Mél. : angelique.felicite@haute-normandie.pref.gouv.fr

**Arrêté  
portant composition du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de  
Haute-Normandie**

**Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
commandeur de la Légion d'honneur**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Vu le décret n°2001-731 du 31 juillet 2001 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils économiques et sociaux régionaux ;
- Vu le décret n° 2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux
- Vu la circulaire du 31 juillet 2001 du Ministre de l'Intérieur relatif au renouvellement de conseils économique et sociaux régionaux
- Vu la circulaire du 27 juin 2013 du Ministre de l'Intérieur, du Ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, et du Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social relatif au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux de 2013 ;
- Vu l'ensemble des candidatures ;

*Sur proposition de la Secrétaire générale pour les affaires régionales*

**Article 1er** – La liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental régional de Haute-Normandie est fixée ainsi qu'il suit :

**PREMIER COLLEGE**

**Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées dans la région (25 sièges)**

<b>Entreprises et activités professionnelles représentées et modalités particulières de désignation</b>	<b>Sièges</b>
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Haute-Normandie	1
Par accord entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les sociétés anonymes : EDF et GDF-SUEZ</li> <li>• les établissements publics à caractère industriel et commercial : SNCF et RFF</li> <li>• la société anonyme La Poste</li> </ul>	1
Mouvement des entreprises de France de Haute-Normandie	1
Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises	1
Union régionale de la confédération générale des PME	1
Union professionnelle artisanale régionale	1
Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Haute-Normandie	1
Par accord entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le MEDEF</li> <li>• les branches professionnelles du secteur industriel (UIMM, UIC/ARNIP,UFIP)</li> </ul>	1
Par accord entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la Fédération régionale des travaux publics,</li> <li>• la Fédération française du bâtiment</li> <li>• la Confédération des artisans et petites entreprises du bâtiment</li> <li>• la CGPME</li> <li>• l'UPA</li> </ul>	1
Par accord entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'Agence régionale de l'industrie automobile</li> <li>• le Pôle de compétitivité MOV'EO</li> </ul>	1
Le Pôle Chimie-biologie-santé	1
Par accord entre :	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cosmetic Valley</li> <li>• le Pôle Verrier</li> </ul>	1
Association Normandie AeroEspace	1
Par accord entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la Section régionale de l'Union nationale des associations de professions libérales</li> <li>• la Chambre nationale des professions libérales</li> </ul>	1
Par accord entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'Union maritime et portuaire du Havre</li> <li>• l'Union portuaire de Rouen</li> </ul>	1
HAROPA	1
Chambre régionale d'agriculture de Normandie	1
Par accord entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le Centre régional des jeunes agriculteurs</li> <li>• la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de Haute-Normandie</li> </ul>	1
Par accord entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la Confédération paysanne</li> <li>• la Coordination rurale</li> </ul>	1
la Fédération régionale des coopératives agricoles	1
l'AHNORIA	1
Filières énergies Haute-Normandie	1
Par accord entre : la filière logistique et le pôle de compétitivité Novalog	1
Comité régional des banques	1
Par accord entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la caisse des dépôts et consignations</li> <li>• la banque publique d'investissement</li> <li>• NCI gestion</li> </ul>	1
<b>Total des sièges du premier collège</b>	<b>25</b>



## **DEUXIEME COLLEGE**

**représentants des organisations syndicales de salariés dans la région (25 sièges)**

<b>Organisations syndicales de salariés représentées et modalités particulières de désignation</b>	<b>Sièges</b>
Comité régional CGT de Normandie	9
Union régionale des syndicats CFDT de Haute-Normandie	6
Unions départementales des syndicats force Ouvrière de la Seine-Maritime et de l'Eure	4
Union régionale des syndicats CFTC de Haute-Normandie	1
Union régionale de Haute-Normandie de la confédération française de l'encadrement CGC	2
Union régionale Haute-Normandie UNSA	1
Union régionale Haute-Normandie de la Fédération syndicale unitaire	1
Union syndicale solidaire Haute-Normandie	1
<b>Total des sièges du deuxième collège</b>	<b>25</b>

### TROISIEME COLLEGE

#### Représentants des organisation et associations qui participent à la vie collective de la région - (25 sièges)

<b>Organisation et associations représentées et modalités particulières de désignation</b>	<b>Sièges</b>
Union régionale de associations familiales de Haute-Normandie	1
Fédération des unions régionales des professionnels de santé	1
Comité de coordination des associations de handicapés de Haute-Normandie	1
Par accord entre : <ul style="list-style-type: none"><li>• le comité régional de la Confédération nationale des retraités</li><li>• la Délégation régionale de Haute-Normandie de l'Union française des retraités</li></ul>	1
Université au titre de la communauté d'universités et d'établissements	1
École d'ingénieur au titre de la Communauté d'universités et d'établissements	1
Par accord entre : <ul style="list-style-type: none"><li>• l'Union régionale des organismes de formation de Normandie</li><li>• la Fédération de la formation professionnelle de Haute-Normandie</li></ul>	1
Par accord entre : <ul style="list-style-type: none"><li>• le Comité régional de la Fédération des conseils de parents d'élèves de l'Eure et de la Seine-Maritime</li><li>• l'Union régionale de Haute-Normandie de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public</li><li>• l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre</li></ul>	1
Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire de Haute-Normandie	1
Comité régional olympique et sportif de Haute-Normandie	1
Centre régional information jeunesse	1
Association régionale HLM de Haute-Normandie	1
Par accord entre : <ul style="list-style-type: none"><li>• le Centre Dramatique National de Haute-Normandie</li><li>• le Centre chorégraphique national du Havre</li><li>• Dieppe Scène Nationale</li><li>• le Fonds Régional d'Art Contemporain</li><li>• l'Association des directeurs de conservatoire et d'école de musique</li></ul>	1

<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'Association Régionale du Livre</li> <li>• l'Association des conservateurs de collections publiques de France (section Haute-Normandie)</li> <li>• la Maison de l'architecture</li> <li>• le Pôle Image de Haute-Normandie</li> <li>• l'atelier 231</li> </ul>	
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (par accord des 2 organismes départementaux)	1
Haute-Normandie Nature et Environnement (HNNE)	2
Association SEINORMIGR (regroupant notamment les Fédérations départementales de pêche de la Seine-et-Maritime et de l'Eure)	1
Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande	1
Le Centre d'action régionale pour le développement de l'éducation relative à l'environnement	1
Par accord entre les Fédérations départementales des chasseurs de la Seine-Maritime et de l'Eure	1
Par accord entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'Union fédérale des consommateurs Que Choisir de Haute-Normandie</li> <li>• l'Union départementale de la confédération syndicale des familles de Seine-Maritime</li> <li>• l'Union départementale de la confédération syndicale des familles de l'Eure</li> </ul>	1
Fédération régionale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative de Normandie	1
Chambre Régionale de l'économie sociale	1
Agence de l'innovation en région Haute-Normandie - SEINARI	1
Dans le domaine de la recherche, par accord entre les grands réseaux de recherche	1
<b>Total des sièges du troisième collège</b>	<b>25</b>

#### QUATRIEME COLLEGE

**Personnalités qui, en raison de leurs qualités ou de leurs activités concourent au développement de la région (3sièges)**

**Article 2** – La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Seine-Maritime et de l'Eure et dont copie sera adressée à M. Le Préfet de l'Eure, M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Seine-Maritime, M. le Président du Conseil régional, M. le Président du Conseil économique, social et environnemental régional, ainsi qu'aux organismes appelés à désigner un ou plusieurs représentants au sein du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional.

Fait à Rouen, le 18 DEC. 2015



Pierre-Henry MACCIONI

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*